

PROPRIETAIRES, RENOVEZ VOTRE LOGEMENT AVEC L'AIDE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Pour rénover votre habitat, adapter votre logement et faire des économies d'énergie, vous pouvez bénéficier d'aides financières exceptionnelles et de conseils techniques gratuits.

Depuis le 12 janvier 2022, votre communauté de communes s'est engagée avec ses partenaires* dans un nouveau dispositif d'aides à la rénovation des logements pour les 3 prochaines années.

Une véritable opportunité pour le territoire et ses habitants confiée au COMAL SOLIHA 51.

Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement
(sous conditions de ressources)
- Les propriétaires qui louent leur logement
(personne physique ou morale)

Pour quels travaux ?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage ...
- Maintien à domicile et adaptation du logement : remplacement d'une baignoire par une douche, ...
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé
- Rénovation pour louer

Dans quels logements ?

- Les maisons ou appartements du parc privé, construits avant 2007 et situés sur une des communes de la communauté de communes.

Quelles sont ces aides ?

- Des aides financières exceptionnelles jusqu'en 2025 pouvant atteindre **35 % à 80 %** du montant HT des travaux éligibles.
- Un **accompagnement technique personnalisé** sur la priorisation des travaux à réaliser et la conformité des devis
- Un **suiti administratif complet** depuis la constitution du dossier de demande de subvention jusqu'à son versement après la réalisation des travaux.
- Un **réseau de partenaires** et relais locaux vers lesquels vous orienter si vous n'êtes pas éligible à ce dispositif.

Pour en bénéficier contactez le COMAL SOLIHA 51 avant de signer vos devis.

N° vert gratuit : 0 800 77 29 30 (agence de Châlons-en-Champagne)

Permanences d'information les mardis après-midi

- le 2^{ème} mardi du mois de 14h30 à 16h30 à Maison France Services de Sermaize-les-Bains
- Le 4^{ème} mardi du mois de 14h30 à 16h30 au siège de la CC Perthois, Bocage et der

**L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de l'Est du Pays Vitryat bénéficie du soutien de l'ANAH, la Région Grand Est, le Conseil Départemental, et les communautés de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et Perthois, Bocage et Der.*